



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question au Gouvernement n° 3412

Texte de la question

FILIÈRE INDUSTRIELLE DE SÉCURITÉ

M. le président. La parole est à Mme Marie-Lou Marcel, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Marie-Lou Marcel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Le comité de filière industrielle de sécurité a été réuni hier. Il rassemble les industriels du secteur, les opérateurs publics et privés de sécurité, les donneurs d'ordres de la filière et le Gouvernement représenté par vous-même, monsieur le ministre, et M. le ministre de l'économie. Cette instance de structuration de filière et de prospective a été instaurée en 2013 par notre majorité. Une telle initiative était nécessaire dans le cadre de nos efforts en matière de compétitivité et de sécurité. Des secteurs essentiels y sont rassemblés : sécurité du citoyen, sécurité civile, cybersécurité, sécurité maritime, aérienne et aéroportuaire. La feuille de route approuvée par les acteurs améliore la coordination des initiatives économiques, intensifie les efforts d'innovation et adapte l'offre industrielle aux nouveaux enjeux.

Depuis 2013, grâce aux décisions du COFIS, nos entreprises ont réalisé des progrès industriels importants. Ainsi PME, grands groupes et laboratoires publics comme privés conjuguent leurs efforts au service de la sécurité des Français. La lutte contre le terrorisme nécessite une organisation précise supposant une excellence économique et industrielle. Les 300 000 salariés du secteur de la sécurité le savent bien. Tous souhaitent apporter leur contribution à la protection de notre pays. Le COFIS réuni hier amplifie les dynamiques engagées depuis 2013. Pouvez-vous en dresser un bilan et préciser quelles actions en découlent, monsieur le ministre ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Vous avez raison de rappeler l'importance de cette filière industrielle, madame la députée Marie-Lou Marcel. C'est pourquoi Bernard Cazeneuve et moi-même avons en effet réuni hier au ministère de l'intérieur l'ensemble des acteurs de la filière dans le cadre du comité de la filière industrielle de sécurité installé en octobre 2013 par le Premier ministre alors ministre de l'intérieur. Cette filière compte 300 000 salariés et réalise un chiffre d'affaires de trente milliards d'euros, dont une part importante à l'export. Nous parlons là de la sécurité des citoyens, de la sécurité civile, de la cybersécurité, de la sécurité aérienne et aéroportuaire, soit un champ très important qui est essentiel tant à la sécurité du territoire qu'à nos industries.

Dans le cadre de ce travail, le ministre de l'intérieur et moi-même avons validé les quatre axes principaux retenus par les industriels et proposés par le comité. Il s'agit d'abord d'améliorer le travail entre les PME, les ETI et les grands groupes de la filière, ce qui a mené à l'établissement d'un catalogue de l'offre et à la signature d'une charte de solidarité entre les PME et les grands groupes. Il s'agit ensuite de développer une offre innovante et de renforcer les actions d'innovation de la filière. En l'espèce, le troisième volet du programme

d'investissements d'avenir sera mobilisé afin de débloquer des financements adaptés à la filière.

Le troisième axe, c'est le développement d'une base industrielle de sécurité, essentielle à la production sur notre territoire des éléments critiques de la filière. Mentionnons enfin l'accès aux marchés nationaux et internationaux et toute l'offre export sur laquelle nous continuerons à travailler, en particulier avec Matthias Fekl. Plus largement, le ministre de l'intérieur a initié un travail prospectif en établissant un *think tank* et un groupe d'experts qui formulera des propositions concrètes afin de définir l'offre stratégique de la filière. En outre, des assises de ce secteur industriel seront réunies au premier semestre de l'année 2016. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3412

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 décembre 2015](#)